|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO | |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | | | | | **IPBES**/5/4 | |
|  | | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | | | | Distr. générale  20 décembre 2016  Français  Original : anglais | |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité   
et les services écosystémiques

Cinquième session  
Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 6 b) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Programme de travail de la Plateforme : systèmes de savoirs autochtones et locaux

Systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))

Note du secrétariat

Introduction

1. La Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme »), dans sa décision IPBES-2/5, a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui de l’équipe spéciale à durée déterminée sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de mettre au point un projet de procédures et d’approches pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux et d’établir un fichier et un réseau d’experts ainsi qu’un mécanisme participatif pour la collaboration avec divers systèmes de savoirs.
2. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a pris note des progrès accomplis dans l’élaboration d’un projet de procédures et d’approches pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux, et a décidé de continuer à diriger l’élaboration des orientations préliminaires concernant les méthodes et procédures permettant de tirer parti des savoirs autochtones et locaux des évaluations thématiques et des quatre évaluations régionales. Elle a également pris note des progrès accomplis dans l’établissement d’un fichier d’experts et d’un mécanisme participatif pour travailler avec les divers systèmes de savoirs autochtones et locaux.
3. Dans sa décision IPBES-4/3, la Plénière a approuvé les procédures pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux, y compris les détenteurs et experts des savoirs autochtones et locaux dans les groupes d’experts d’évaluation de la Plateforme.
4. De plus, dans sa décision IPBES-4/1, la Plénière :
   1. A pris note des progrès accomplis dans le processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux et demandé la poursuite de ce processus dans le cadre de l’établissement d’évaluations, afin d’examiner la méthodologie employée jusque-là dans l’organisation des ateliers, que la Plénière examinerait à sa cinquième session;
   2. A pris note également des progrès accomplis jusque-là dans l’établissement d’un fichier de détenteurs et d’experts des savoirs autochtones et locaux et a prié instamment le Groupe d’experts multidisciplinaire de poursuivre l’établissement dudit fichier, conjointement avec l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux;
   3. A pris note en outre de l’approche concernant le mécanisme participatif pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux et a demandé au Groupe d’experts multidisciplinaire, avec l’appui de l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de piloter le mécanisme, de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans le pilotage des activités et de faire des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du mécanisme à la Plénière, à sa cinquième session;
   4. A prié le Groupe d’experts multidisciplinaire de rendre compte à la Plénière, à sa cinquième session, des progrès accomplis et des options possibles pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, notamment les processus portant sur le consentement préalable en connaissance de cause, en tenant compte des cadres juridiques et non juridiques en place aux niveaux international, régional et national, en tant que de besoin;
   5. A prié également l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le Groupe d’experts multidisciplinaire de continuer d’élaborer, au moyen d’un processus progressif, les approches visant à intégrer les savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, afin qu’elles soient examinées par la Plénière à sa cinquième session.

I. Travaux entrepris et progrès accomplis en 2016

1. En 2016, des progrès ont été accomplis sur les questions ayant trait aux systèmes de savoirs autochtones et locaux, comme indiqué ci-après :
   1. Le processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux a été poursuivi dans le cadre de l’établissement d’évaluations régionales, comprenant les éléments suivants :
      1. Lancement d’appels à soumissions relatives aux savoirs autochtones et locaux expressément pertinents pour les évaluations régionales des régions   
         Asie-Pacifique et Amériques et collecte d’études de cas tirées des soumissions reçues;
      2. Facilitation de deux ateliers de dialogue, l’un à Chiang Mai (Thaïlande) du 26 au 28 juin 2016, l’autre à Sucre du 20 au 22 juillet 2016;
      3. Compilation des actes des ateliers de dialogue, y compris des études de cas présentées et étudiées au cours de ces ateliers, pour examen par les groupes d’experts d’évaluation;
   2. Poursuite de l’élaboration d’approches pour tirer parti des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, en s’appuyant sur la méthodologie déjà suivie, et examen de nouvelles options, lors des réunions indiquées ci-après :
      1. Groupe d’experts multidisciplinaire (Bonn (Allemagne), 6-10 juin et   
         24-28 octobre 2016;
      2. Équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (Chiang Mai, (Thaïlande), 20-24 juin 2016);
      3. Première réunion des auteurs de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (Bonn (Allemagne), 15-19 août 2016);
      4. Deuxième réunion commune des auteurs des évaluations régionales et de l’évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres (Bonn (Allemagne), 22-26 août 2016);
   3. Poursuite de l’établissement du mécanisme participatif et du fichier et de leur intégration dans l’approche proposée visant à collaborer avec des détenteurs de savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, en ajoutant certains de leurs éléments structurels au site Web de la Plateforme.
2. L’approche proposée pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux est décrite dans l’annexe à la présente note. Multidimensionnelle, elle combine des modalités de collaboration différentes mais interdépendantes avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, qui recouvrent les quatre fonctions de la Plateforme et s’appliquent du niveau local au niveau mondial. Elle comprend des activités entreprises directement ou facilitées par la Plateforme. Suivant les orientations de l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et avec l’appui de son groupe d’appui technique, elle fait participer un ensemble élargi de parties prenantes en s’appuyant sur le mécanisme participatif et la collaboration avec des partenaires stratégiques.
3. Des informations supplémentaires sur les progrès accomplis depuis la quatrième session de la Plénière sont fournies dans la note du secrétariat sur cette question (IPBES/5/INF/4).

II. Mesure proposée

1. La Plénière souhaitera peut-être :
   1. *Approuver* l’approche proposée pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux et demander au Groupe multidisciplinaire d’experts, avec l’appui de l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de mettre en œuvre cette approche;
   2. *Inviter* les peuples autochtones et les communautés locales et leurs représentants, ainsi que des experts en savoirs autochtones et locaux, à s’engager dans les activités décrites dans l’approche, en particulier au moyen du mécanisme participatif, pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux;
   3. *Inviter*les gouvernements, les parties prenantes, les partenaires stratégiques et d’autres encore à apporter un appui aux activités qui mobilisent les savoirs autochtones et locaux là où ces savoirs sont requis mais ne sont pas facilement disponibles, et qui accroissent la capacité des autochtones et des communautés locales de participer à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d’en bénéficier;
   4. *Prier* le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions voulues pour mettre en œuvre l’approche, y compris la mise en place du mécanisme participatif.

Annexe

Approche proposée pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

I. Cadre général

1. L’approche pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est multidimensionnelle; s’étend aux quatre fonctions de la Plateforme; s’applique à différents échelons, tant local que mondial; et comprend des activités devant être entreprises ou facilitées par la Plateforme (voir la section II ci-dessous).
2. Des spécialistes des savoirs autochtones et locaux choisis par la Plateforme apporteront un appui à l’approche, qui, de plus, fera participer un large ensemble de parties prenantes au titre du mécanisme participatif pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones, locaux et autres (voir section III ci-dessous).
3. L’approche proposée repose sur un certain nombre de considérations, définitions et principes généraux, et sur l’identification des problèmes, comme décrit dans les paragraphes ci-dessous.
4. S’agissant des **considérations générales** relatives au mandat, aux fonctions, moyens et principes d’action de la Plateforme, l’approche :
   1. S’appuiera sur les activités entreprises par la Plateforme aux niveaux mondial, régional et, s’il y a lieu, sous-régional, en utilisant les savoirs disponibles, dont elle assurera la collecte, la synthèse, l’examen et l’évaluation. L’approche encouragera et facilitera également des activités sortant de son cadre, telles que la mobilisation de savoirs difficilement accessibles, la production de nouveaux savoirs ou le renforcement des capacités, en collaboration avec les partenaires stratégiques;
   2. S’appuiera pour son financement sur des ressources qui lui seront réservées dans le fonds d’affectation spéciale ainsi que sur un appui en nature fourni par les partenaires stratégiques, lesquels collaboreront également à des activités;
   3. Donnera lieu à une collaboration avec des initiatives pertinentes et s’appuiera sur des travaux, normes et principes appropriés conçus et adoptés par des accords multilatéraux pertinents et/ou des entités compétentes[[2]](#footnote-2). Elle utilisera des procédures claires, transparentes et fiables pour échanger, partager et exploiter les données, savoirs, informations et technologies provenant de toutes les sources pertinentes.
5. L’approche se base sur les **définitions** suivantes des termes, concepts et catégories clefs :
   1. On entend par systèmes de savoirs autochtones et locaux des ensembles dynamiques de savoirs, pratiques et croyances sociaux et écologiques intégrés et globaux concernant les relations liant les êtres vivants, y compris les êtres humains, les uns aux autres et à leur environnement. Les savoirs autochtones et locaux ont leurs racines dans le terroir, présentent une grande diversité et évoluent en permanence du fait des interactions entre les expériences, les innovations et différents types de savoirs (écrits, oraux, visuels, tacites, pratiques et scientifiques). Ces connaissances peuvent fournir des informations, des méthodes, des théories et des pratiques pour la gestion durable des écosystèmes. Les systèmes de savoirs autochtones et locaux continuent d’être mis à l’essai de façon empirique, appliqués, remis en question et validés par différents moyens dans différents contextes;
   2. Pérennisés et créés aux échelons individuel et collectif, les savoirs autochtones et locaux sont à l’interface entre la diversité biologique et culturelle. Leurs manifestations sont visibles dans de nombreux systèmes socioécologiques. Dans ce contexte, l’approche utilise « bioculturel » pour qualifier un état particulier de l’interaction entre les êtres humains et la nature à un moment et dans un lieu donnés et « diversité bioculturelle » pour décrire un aspect dynamique de la nature, fondé sur le milieu, qui découle des liens et réactions entre la diversité culturelle et la diversité biologique;
   3. L’approche ne vise pas à fournir ni utiliser des définitions uniques de ce qui constitue des « savoirs autochtones et locaux » ou des « peuples autochtones et communautés locales », car ces définitions varient souvent en fonction du contexte et de la région, voire au sein d’une même région;
   4. On entend par *détenteurs de* *savoirs autochtones et locaux* des personnes situées dans les systèmes de savoirs collectifs de peuples autochtones et de communautés locales qui possèdent des savoirs transmis par leur propre peuple autochtone ou communauté locale; on entend par *experts des savoirs autochtones et locaux* des personnes appartenant à des peuples autochtones et communautés locales qui possèdent des connaissances concernant les savoirs autochtones et locaux et les questions connexes (elles peuvent également être des détenteurs de savoirs autochtones et locaux); et on entend par *experts en savoirs autochtones et locaux* des personnes qui possèdent des connaissances concernant les savoirs autochtones et locaux et les questions connexes sans être nécessairement issues de peuples autochtones ou communautés locales.
6. Engager les savoirs autochtones et locaux dans un dialogue avec d’autres systèmes de savoirs apportera de nouvelles perspectives importantes à la Plateforme, ce qui débouchera sur une convergence ou une divergence d’idées et de vues. Ce dialogue devra respecter les **principes généraux** suivants :
   1. Pour que le dialogue soit effectif, il faudra établir une relation de confiance mutuelle entre les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et les spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales en faisant preuve de respect et de sensibilité culturels;
   2. L’approche devra offrir des possibilités de dialogue avec les peuples autochtones et les communautés locales en mettant l’accent sur les thèmes pertinents pour la Plateforme, au moyen d’initiatives élaborées par les membres de la Plateforme et les réseaux existants de peuples autochtones et communautés locales et des experts en savoirs autochtones et locaux ou en collaboration avec les uns et les autres;
   3. L’approche devrait prévoir un processus de prise de décision par les institutions coutumières et traditionnelles en engageant des dialogues à différents niveaux (par exemple, les groupes familiaux étendus, les peuples autochtones susceptibles d’avoir des droits différents s’agissant des savoirs) avec les institutions compétentes en vue d’identifier des objectifs communs dans l’élaboration des produits de la Plateforme;
   4. L’approche devrait être mise en œuvre dans des environnements culturellement appropriés, en respectant des styles d’engagement divers et interactifs, en utilisant des outils et des stratégies efficaces pour permettre les contributions de différents systèmes de savoirs et des passerelles entre les uns et les autres;
   5. L’approche devrait encourager un dialogue participatif autonomisant basé sur  
      la non-discrimination, l’inclusion, la discrimination positive et la reconnaissance de la pluralité sociale, culturelle, économique et politique dans le monde, en demandant un consentement préalable en connaissance de cause et le respect des accords, conventions et règlements pertinents;
   6. L’approche devrait renforcer et enrichir les systèmes de savoirs *in situ* des peuples autochtones et des communautés locales où les savoirs sont recueillis, utilisés, appliqués, renouvelés, améliorés, mis à l’essai, validés, transmis, partagés et gérés,ainsi que le dialogue entre les systèmes de savoirs, en en faisant un processus itératif bidirectionnel. Elle devrait offrir aux peuples autochtones et aux communautés locales des connaissances pertinentes et des options en matière de politique qui soient formulées de façon significative et utile.
7. L’approche vise à faire face à un large éventail de **problèmes généraux**, notamment les suivants :
   1. *Échelle.* L’échelle est un facteur significatif dans la définition, la collecte, la compilation et l’agrégation des savoirs, sur le plan tant horizontal (par exemple dans différentes communautés locales) que vertical (à plus ou moins grande échelle). La plupart des savoirs autochtones et locaux sont, par nature, locaux et liés à leur contexte, mais la Plateforme opère aux niveaux régional et mondial et effectue des évaluations critiques des savoirs utiles à l’élaboration des politiques. Mobiliser les savoirs autochtones et locaux pertinents et les valider en s’appuyant sur le système de savoirs originaux, la complétude et la représentativité tout en évitant la perte de légitimité, pose un problème majeur. Les problèmes connexes comprennent la représentation et la participation – (traitées à l’alinéa b) ci-dessous) – et les problèmes analytiques, car le type et le niveau de complémentarité des différents systèmes de savoirs varient en fonction du contexte, de la question traitée et des résultats escomptés;
   2. *Participation et représentation.* La participation et l’engagement véritables des peuples autochtones et des communautés locales jouent un rôle important dans le travail avec les savoirs autochtones et locaux. Le problème est de trouver les moyens d’assurer une participation véritable et une bonne représentation dans le cadre du mandat, des règles et des procédures existants en utilisant les ressources dont dispose la Plateforme;
   3. *Formes.* Les savoirs autochtones et locaux existent souvent sous une forme écrite autre que celle d’articles ayant fait l’objet d’un examen collégial, notamment comme littérature grise, ou sous d’autres formes telles que des traditions orales, danses, chansons et représentations visuelles comme, par exemple, des symboles, des documentaires ou des œuvres d’art. Parfois, les savoirs n’ont été enregistrés sous aucune forme quelle qu’elle soit par leurs détenteurs ou leur ont été transmis sous une forme immatérielle. La variété des formes et la difficulté d’accès constituent un grave problème. Des orientations et méthodes seront élaborées en vue de traiter des différentes formes de savoirs. Dans les cas où les savoirs autochtones et locaux n’ont pas été enregistrés ou ne l’ont été que sous des formes immatérielles, les moyens de les enregistrer sous des formes matérielles qui ne soient pas en contradiction avec le mandat de la Plateforme seront recherchés;
   4. *Méthodes et outils.* Nombre des méthodes et outils particuliers nécessaires pour ce travail n’existent pas encore et devront être mis au point par la Plateforme en tenant compte de tout ce qui précède.
8. Cette approche novatrice doit être comprise comme la première étape d’un long voyage, dans lequel les peuples autochtones et les communautés locales sont des partenaires clefs.

II. Approche générale proposée pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux

1. L’approche proposée ci-après, qui recouvre les quatre fonctions de la Plateforme, énonce les activités correspondant à chacune des quatre fonctions.

A. Évaluations

1. L’évaluation des formes de savoirs disponibles constitue l’épine dorsale de cette approche. Elle comprend quatre phases :
2. La **première phase**, la définition concertée des problèmes et des objectifs, doit être menée à bien durant le cadrage de l’évaluation et devrait aboutir à la formulation de questions clefs pour l’évaluation. De manière générale, il est suggéré d’envisager les grands groupes de questions indiqués ci-après :
   1. *Quelles contributions au niveau des savoirs, des pratiques et des visions du monde les peuples autochtones et les communautés locales ont-ils apportées à la gestion et à la conservation de la nature, à la transmission des contributions de la nature aux populations et à la garantie d’une bonne qualité de la vie à l’échelle régionale et mondiale?*
   2. *Quels sont les pressions et facteurs principaux qui portent atteinte à ces contributions et qui nuisent à la qualité de vie des générations présentes et futures des peuples autochtones et des communautés locales?*
   3. *Quelles politiques, mesures et procédures existent pour renforcer et améliorer la gouvernance de la nature et les avantages que la nature apporte aux populations s’agissant des peuples autochtones et des communautés locales et de leurs savoirs et pratiques?*
3. La **deuxième phase** concerne le rassemblement d’un large éventail d’éléments établis et de données provenant de sources multiples de savoirs autochtones et locaux pour l’évaluation elle-même, une fois sa réalisation approuvée, comprenant les éléments suivants :
   1. Des analyses documentaires, des rapports de synthèse, des données géospatiales et des sources de savoirs autochtones et locaux documentées accessibles sous forme écrite;
   2. Des savoirs autochtones et locaux enregistrés, référençables et accessibles représentés sous des formes telles que des chansons, l’histoire orale et des danses;
   3. Compilation de la littérature spécialisée, de données et de dossiers issus d’autres évaluations de la Plateforme et de rapports connexes;
   4. Compilation de rapports et de données issus de centres de recherche et d’institutions internationaux et des centres régionaux compétents;
   5. Compilation de sources de données spatiales explicites et de données géospatiales.
4. La **troisième phase** vise à faire participer de façon appropriée les peuples autochtones et les communautés locales à l’examen des différentes versions des évaluations.
5. La **quatrième phase** vise à partager avec les peuples autochtones et les communautés locales les savoirs et ce qu’a révélé l’évaluation après son achèvement. Ce partage comprendrait une évaluation conjointe des principales conclusions et de leurs conséquences, y compris une réévaluation des lacunes dans les connaissances et la facilitation de la production de nouvelles connaissances et d’activités de renforcement des capacités visant à appuyer l’assimilation des enseignements tirés et des bonnes pratiques.
6. Les principales composantes et activités de ces **quatre phases** sont les suivantes :
   1. Une représentation appropriée des experts des savoirs autochtones et locaux et des experts en savoirs autochtones et locaux dans les groupes d’experts chargés de l’étude du cadrage et de la réalisation de l’évaluation conformément aux principes énoncés ci-dessus;
   2. Une série de larges consultations en ligne au moyen du mécanisme participatif au cours de la première, de la deuxième et de la troisième phases pour garantir une large participation des peuples autochtones et des communautés locales, et la prise en considération appropriée de leurs perspectives et des savoirs autochtones et locaux, dans le cadrage (première phase); le peaufinage des questions devant être traitées par l’évaluation et l’identification, la mobilisation et la collecte des savoirs autochtones et locaux pertinents là où ils existent, sous des formes enregistrées pouvant être partagées et référencées (deuxième phase); et l’examen des versions successives de l’évaluation (troisième phase);
   3. Trois ateliers de dialogue, un lors du cadrage (première phase) et un au cours de chacun des deux examens du rapport sur l’évaluation (troisième phase) en vue de permettre des échanges directs sur la portée et la teneur des différentes versions de l’évaluation. Ces ateliers rassembleraient les experts des savoirs autochtones et locaux du groupe d’experts chargé de l’étude de cadrage (première phase) ou du groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux (troisième phase) avec un choix représentatif d’experts dans le domaine des peuples autochtones et des communautés locales et de représentants de ces peuples et communautés;
   4. La synthèse, au cours de la deuxième phase, des savoirs autochtones et locaux collectés, effectuée en utilisant des méthodes établies telles que la prise en compte des niveaux de confiance qui sont définis dans le guide pour la réalisation des évaluations (IPBES/5/INF/6), en s’efforçant de maintenir un équilibre entre une synthèse de vaste portée et l’élargissement de la couverture géographique de la littérature spécialisée et des sources de données géospatiales et en l’illustrant richement par des cas relevés dans différentes parties du monde montrant les pratiques, les visions du monde et les voix et visages des peuples autochtones et des communautés locales. Cette synthèse comprendrait une description des différentes interprétations résultant de diverses approches épistémologiques et/ou ontologiques;
   5. La promotion et la facilitation des activités devant être entreprises par les partenaires stratégiques, telles que les ateliers de dialogue locaux visant à combler les lacunes dans les connaissances lorsque les savoirs pertinents n’existent pas sous des formes accessibles (première et deuxième phases), ou le renforcement de la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de collaborer avec la Plateforme et d’en retirer des avantages (durant l’ensemble des quatre phases). Ces efforts font partie de l’approche axée sur la mobilisation des savoirs et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales (décrite plus en détail aux paragraphes 16 et 18 ci-dessous).

B. Connaissances et données

1. L’approche, s’agissant des travaux de la Plateforme sur les connaissances et les données, a pour objectif de :
   1. Faciliter, par l’intermédiaire de l’infrastructure en ligne de la Plateforme, l’accès aux sources de savoirs autochtones et locaux, tant pour l’usage interne dans l’élaboration des évaluations que pour les décideurs et les universitaires tirant parti des travaux de la Plateforme pour leurs travaux personnels, conformément aux normes et conventions pertinentes;
   2. Promouvoir et faciliter la mobilisation des savoirs autochtones et locaux là où ils n’existent pas sous des formes accessibles en respectant les principes de la validation parallèle ou des procédures de coproduction, avec l’appui des partenaires appropriés, en mettant l’accent sur les lacunes qui apparaîtraient durant chaque phase de l’évaluation;
   3. Tenir compte de façon appropriée des aspects qui sont pertinents pour les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et communautés locales dans la liste d’indicateurs, les classifications d’unités d’analyse et la classification des contributions apportées par la nature aux populations.

C. Outils et méthodes d’appui aux politiques

1. La Plateforme est chargée d’identifier les outils et méthodes d’appui aux politiques, de faciliter leur utilisation et de promouvoir et stimuler leur perfectionnement. Dans ce contexte, l’approche proposée :
   1. Identifierait, décrirait et faciliterait l’utilisation des outils et méthodes pertinents pour mettre en œuvre ses quatre phases. Là où ces outils et méthodes doivent encore être mis au point, la Plateforme encouragerait et faciliterait leur mise au point avec les partenaires appropriés;
   2. Ferait en sorte que les mesures prises, les instruments de prise de décision et les procédures pertinents pour les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et les communautés locales soient évalués dans le cadre des évaluations respectives.

D. Renforcement des capacités

1. Conformément à son mandat, l’approche proposée dans le contexte du renforcement des capacités :
   1. Identifierait, hiérarchiserait et mettrait en place des capacités essentielles pour sa mise en œuvre, dans la limite des moyens disponibles, en utilisant notamment des ateliers de formation et des webinaires sur les techniques et les procédures pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux dans les évaluations ou la participation au programme de bourses;
   2. Encouragerait et faciliterait la mise en place d’activités de renforcement des capacités en vue de satisfaire les besoins accrus dans ce domaine à l’aide de partenariats stratégiques et d’autres dispositifs lorsque les besoins dépassent les moyens de la Plateforme. Dans ce contexte, le mécanisme participatif pourrait renforcer l’aptitude des populations autochtones et des communautés locales à prendre part et à contribuer à la réalisation des produits de la Plateforme et à en tirer parti.

III. Arrangements institutionnels et mécanisme participatif à l’appui de la mise en œuvre de l’approche proposée

1. En vue de mettre en œuvre l’approche proposée décrite à la section II, la Plateforme ferait fond sur les arrangements pertinents existants, qui devraient être complétés par le mécanisme participatif.

A. Arrangements existants utiles pour la mise en œuvre de l’approche proposée

1. Le **Groupe d’experts multidisciplinaire** encadrera la poursuite de la mise au point et la mise en œuvre de cette approche. L’**équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux** fournira des conseils au Groupe d’experts et élaborera des orientations méthodologiques, selon que de besoin, en étroite collaboration avec les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux.
2. Des **groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux** seront mis en place pour chaque évaluation. Ces groupes seront composés d’experts des savoirs autochtones et locaux et d’experts en savoirs autochtones et locaux choisis pour les différents chapitres de chaque évaluation. Les groupes seront chargés d’élaborer les questions et thèmes clefs relatifs aux peuples autochtones et aux communautés locales devant être couverts dans chaque évaluation, en vue de faire une synthèse de tous les savoirs pertinents et de garantir que chaque évaluation tienne dûment compte des perspectives résultant des différents systèmes de savoirs.
3. **D’autres équipes spéciales et groupes d’experts**, tels que les équipes spéciales sur les savoirs et les données et sur le renforcement des capacités, ainsi que les groupes d’experts sur les valeurs et sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, fourniront également un appui à la mise en œuvre de cette approche.
4. Le **secrétariat,** **y compris son groupe d’appui technique sur les savoirs autochtones et locaux,** fournira de même un appui à la mise en œuvre de cette approche.

B. Mécanisme participatif pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. L’objectif du mécanisme participatif, comme prescrit par la Plénière, est de faciliter l’engagement effectif et significatif d’un réseau auto-organisé de détenteurs de savoirs autochtones et locaux, d’experts des savoirs autochtones et locaux et de leurs organisations ou réseaux afin de renforcer leur capacité de contribuer à la Plateforme à tous les niveaux et d’en bénéficier.
2. Conformément aux règles et procédures de la Plateforme et dans le respect des droits universellement acceptés des peuples autochtones et des communautés locales, le mécanisme participatif doit atteindre cet objectif notamment en :
   1. Fournissant une *plateforme Web* pour faciliter un engagement effectif et significatif des réseaux existants de peuples autochtones et de communautés locales et des experts pertinents, et en faisant en sorte que de nouveaux réseaux se développent;
   2. Promouvant, au moyen de *consultations*, un dialogue avec différents réseaux, experts et décideurs pertinents pour mobiliser des contributions et diffuser les résultats au cours de chacune des quatre phases du processus d’évaluation, comprenant à la fois des consultations en ligne et des ateliers de dialogue;
   3. Créant des occasions pour le partage et l’échange de connaissances au moyen de *forums de discussion* spécifiques sur la plateforme Web ou dans le contexte de la contribution au catalogue des outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et de son utilisation;
   4. Apportant un appui à la Plateforme, au moyen de *partenariats stratégiques*, en encourageant et en facilitant les activités qui renforcent la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de s’engager de façon effective et significative dans la Plateforme, et qui mobilisent les savoirs autochtones et locaux sous des formes accessibles à la Plateforme, lorsque ces savoirs font défaut.
3. La composante centrale du mécanisme participatif serait une **plateforme Web**, gérée par le secrétariat et hébergée sur le site Web de la Plateforme (<http://www.ipbes.net/ilk-participatory-mechanism>), comprenant les éléments suivants :
   1. Un *service d’enregistrement* lié au registre des parties prenantes de la Plateforme, dans lequel doivent obligatoirement être inclus tous les acteurs qui souhaitent participer, y compris les individus, les organisations sociales, les institutions et les réseaux;
   2. Un *fichier* comprenant tous les individus ou entités enregistrés ainsi que tous les experts des savoirs autochtones et locaux qui participent ou ont participé à la Plateforme. Ce fichier serait consultable selon différents critères et serait à la disposition du public;
   3. Un *centre documentaire des ressources pertinentes relatives aux savoirs autochtones et locaux* comprenant un large éventail de sources d’informations, de savoirs et de données pertinents relatifs aux savoirs autochtones et locaux, ou de liens vers ces ensembles d’informations, de savoirs et de données, constituant ainsi une base de données institutionnelle visant à faciliter la mobilisation de données et de savoirs pertinents pour combler les lacunes et le dialogue;
   4. Une *présentation des activités en cours* relatives aux savoirs autochtones et locaux, y compris celles décrites à la section II ci-dessus, telles que les consultations en ligne, les ateliers de dialogue et les activités de renforcement des capacités et de mobilisation des savoirs autochtones et locaux accessibles;
   5. Un *forum* *de discussion* offrant aux systèmes de savoirs autochtones et locaux et autres systèmes de savoirs des occasions de partager et d’échanger des connaissances;
   6. Un *lieu propice à l’auto-organisation* à l’intention des membres du mécanisme participatif, y compris les sous-groupes, tels que les groupes spécialisés fournissant un appui aux différentes évaluations de la Plateforme, que ceux-ci pourraient souhaiter créer.
4. La plateforme Web appuierait des **consultations** spécifiques prévues dans le cadre des quatre phases, par exemple :
   1. De vastes consultations en ligne, offrant la possibilité d’effectuer des enquêtes, de mener des discussions et de partager des connaissances pertinentes;
   2. Des ateliers de dialogue, dont trois, idéalement, pour chaque évaluation – le premier dans le cadre du processus de cadrage (en sus de l’atelier consacré au cadrage prévu pour chaque évaluation), le deuxième et le troisième dans le cadre du processus d’examen des première et deuxième versions de l’évaluation. Réunissant une vingtaine de participants, chaque atelier coûterait environ 50 000 dollars.
5. La Plateforme formera des **partenariats stratégiques** pour :
   1. Garantir une vaste portée et une participation suffisante à la consultation en ligne et aux ateliers de dialogue;
   2. Promouvoir et faciliter la mobilisation des savoirs autochtones et locaux sous des formes accessibles en vue de combler les lacunes en la matière identifiées par les partenaires concernés;
   3. Promouvoir et faciliter la réalisation d’activités de renforcement des capacités qui améliorent l’aptitude des peuples autochtones et des communautés locales à prendre part à la réalisation des produits de la Plateforme et à en retirer des avantages.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/5/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Telles que l’Instance permanente sur les questions autochtones et le Groupe de travail sur l’article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique. [↑](#footnote-ref-2)